

10 mois de mobilisation, depuis juin 2007, en faveur de l'égalité des chances des personnes handicapées

Conformément aux souhaits du Président de la République, une politique volontariste a été menée en direction des personnes handicapées depuis le mois de juin 2007.

- Cette politique du handicap s'articule autour de 7 actions fortement identifiées :

1. **Accueillir et accompagner : 9125 places nouvelles** en établissements et services pour personnes handicapées sont financées en 2008. Parmi elles, 2200 permettront de renforcer la prise en charge des enfants et 6925 seront consacrées à l'accueil et à l'accompagnement des adultes les plus lourdement handicapés.
2. **Ouvrir encore l'enseignement ordinaire** : l'Etat accompagne le développement de l'accueil des enfants handicapés à l'école ordinaire. Dès juin dernier, le Président de la République a affirmé un **droit opposable à la scolarisation** pour tous les enfants handicapés. Pour concrétiser ce droit, dès la rentrée 2007, ce sont **2700 auxiliaires de vie scolaire supplémentaires et 1250 places nouvelles de SESSAD** qui ont pu être mobilisés.

L'accès à l'enseignement supérieur est également une priorité pour le Gouvernement : en septembre, Valérie Pécresse, Xavier Bertrand et Valérie Létard ont signé la première **Charte Université Handicap** qui prévoit la création d'un véritable service d'accueil dans chaque université pour les étudiants handicapés. Dans cette perspective, **4 millions d'euros ont été dégagés** dès la rentrée 2007 pour accompagner la mise en œuvre de la Charte.

3. **Offrir aux enfants une meilleure compensation de leur handicap** : conformément au calendrier fixé par la loi de 2005, l'extension de la prestation de compensation du handicap sera **engagée dès avril 2008**. Un droit d'option permettra dès cette année à 6000 enfants lourdement handicapés de bénéficier d'une prise en charge améliorée de leurs aides humaines et techniques.

A la rentrée scolaire 2009, tous les enfants handicapés pourront accéder à une **prestation rénovée et parfaitement adaptée** à la prise en charge de leurs besoins, notamment éducatifs.

4. **Mettre au service des personnes handicapées des professionnels formés en nombre suffisant** : annoncé par le secrétariat d'Etat à la Solidarité, ce plan est destiné à **former et à recruter les 400 000**

personnes dont notre pays a besoin avant 2015 pour accompagner les personnes dépendantes et notamment les personnes handicapées. Ce plan, en cours d'expérimentation dans le Nord Pas de Calais, mobilise près de 1,2 milliard d'euros dans le champ de la formation.

5. **Lutter contre la maltraitance des personnes handicapées :** 1,13 million d'euros ont été mobilisés pour mettre en place un **numéro unique** à 4 chiffres pour aider au signalement des actes de maltraitance à l'encontre des personnes âgées et des personnes handicapées. En moins de deux mois, le 3977 a déjà reçu 6 326 appels dont 30 % concernent les PH.
6. **Accélérer le chantier de l'accessibilité :** le calendrier des diagnostics d'accessibilité a été resserré. **Ils débiteront dès 2008** et devront désormais être accompagnés d'un échéancier des travaux à réaliser, pour permettre aux propriétaires de tenir le rendez-vous de 2015 fixé par la loi.

Le bilan de l'installation des commissions communales et intercommunales d'accessibilité demandé aux préfets et attendu pour début avril permettra de mieux accompagner les collectivités locales dans leur politique de mise en accessibilité.

Enfin, les communes vont pouvoir, comme prévu, déposer une demande de **cofinancement des aménagements de leurs plages** auprès du fonds interministériel d'accessibilité, le FIAH, doté en 2008 de 11 millions d'euros.

7. **Ouvrir davantage le monde du travail aux personnes handicapées :** dans le cadre de sa nouvelle convention triennale d'objectifs, signée le 20 février, l'AGEFIPH s'est engagée à aller individuellement à la rencontre des 23 000 entreprises qui n'emploient aujourd'hui aucun travailleur handicapé.

Le Gouvernement a également décidé d'**encourager l'administration à être exemplaire en la matière** : chaque ministère doit désormais s'engager sur un plan pluriannuel d'embauche, comportant des objectifs chiffrés de recrutement et **verra sa masse salariale en partie gelée s'il n'atteint pas ces objectifs.**

- **Le choix de la transparence et de la concertation, à travers de la création d'un comité de suivi de la politique du handicap**

Le 23 octobre dernier, Valérie Létard, secrétaire d'Etat à la solidarité, a mis en place le **comité de suivi de la réforme de la politique du handicap.**

Ce comité, co-animé par Patrick Gohet, délégué interministériel aux personnes handicapées, et par un représentant des présidents de conseil général, est composé de tous les acteurs de la politique du handicap. Au-delà

du bilan de la mise en œuvre de la loi, il est tout particulièrement **chargé de proposer des pistes de réforme pour continuer d'impulser la politique du handicap.**

Afin de permettre à la politique du handicap de bénéficier de compétences transversales, le comité de suivi est appuyé par **7 groupes de travail thématiques**, composés d'experts, de professionnels et de décideurs locaux, et consacrés respectivement au fonctionnement des MDPH, à l'accessibilité, aux ressources et à l'emploi, à la scolarisation des enfants handicapés, à la compensation, aux établissements et au handicap rare.

Le comité se réunit une fois par mois au Secrétariat d'Etat à la Solidarité. Il s'attache à repérer et proposer des solutions pour répondre aux principales difficultés de la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005 et **prépare la première Conférence nationale du handicap qui se tiendra le 10 juin prochain.**